



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comités et conseils

Question écrite n° 25716

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'arrêté du 22 décembre 1998 publié au Bulletin officiel du 21 janvier 1999 portant composition de l'observatoire des métiers. Il lui demande s'il ne trouve pas surprenant qu'un observatoire des métiers ne comprenne aucun représentant des milieux professionnels et notamment des chefs d'entreprises.

Texte de la réponse

L'observatoire des métiers institué par arrêté du 22 décembre 1998 a une mission circonscrite au suivi du référentiel des emplois et des qualifications applicable aux quelque 60 000 ingénieurs et personnels techniques qui, au sein des établissements publics d'enseignement supérieur et des grands organismes de recherche participent, auprès des enseignants-chercheurs et des chercheurs, aux activités d'appui à la recherche et à la formation. Toute gestion prévisionnelle des emplois et des compétences passe nécessairement par une connaissance approfondie de l'évolution à moyen terme des unes et des autres. A cet égard, les études menées par l'observatoire des métiers permettront une actualisation permanente du référentiel en fonction des évolutions technologiques inévitables. Pour mener à bien ces études, l'observatoire des métiers disposera d'un large pouvoir de consultation puisque, comme le prévoient les dispositions de l'article 3 de l'arrêté précité, il lui sera loisible de recueillir l'avis de tous les experts des branches d'activité professionnelle qu'il lui paraîtra utile d'entendre. Une mission éducation-économie-emploi est par ailleurs en train d'être mise en place auprès du directeur de la programmation et du développement ; elle dispose d'une large capacité de discussion avec l'ensemble des organisations professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25716

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1012

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2360